

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Arrêté du 10 mai 2017 fixant la liste d'admission des élèves des écoles normales supérieures au concours d'ingénieurs élèves des mines - Année 2017

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu le décret n° 2009-63 du 16 janvier 2009 modifié portant statut particulier du corps des ingénieurs des mines ;

Vu l'arrêté du 21 juillet 2009 fixant les modalités de recrutement des élèves des écoles normales supérieures en qualité d'ingénieur-élève des mines ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2016 portant ouverture au titre de l'année 2017 d'un concours pour le recrutement d'ingénieurs-élèves des mines parmi les élèves des écoles normales supérieures ;

Vu la liste établie le 9 mai 2017 par le président du jury,

Arrête :

Article 1^{er}

Les élèves des écoles normales supérieures dont les noms suivent sont déclarés admis au concours d'ingénieurs-élèves des mines (année 2017) :

Liste principale

1. Mme Andréane BOURGES.
2. Mme Agathe BALTZER.

Liste complémentaire

M. Clément HENIN.

Article 2

Le chef du service du Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 10 mai 2017.

*Le vice-président du Conseil général
de l'industrie, de l'énergie et des technologies,*
L. ROUSSEAU